

Les médecins tiennent à fournir chaque jour des prestations de qualité élevée. Néanmoins, les activités menées par les médecins du secteur ambulatoire en faveur de l'assurance-qualité manquent de visibilité. La FMH veut modifier cette situation en collaboration étroite avec les sociétés de discipline. Elle lance donc le projet pilote «Monitoring de la qualité» afin de relever les données relatives à ces activités [1]. Les données recueillies provien-

ent de l'auto-déclaration des médecins. Après des travaux préparatoires intensifs et un test préalable effectué avec succès, la saisie des données a commencé en janvier 2010 pour les domaines pilotes Médecine de famille et Psychiatrie. Une série de trois articles présentera des interviews traitant des questions fréquemment posées au sujet du monitoring de la qualité.

Monitoring de la qualité – Début de la saisie des données (1)

Interview avec le Dr Daniel Herren



Daniel Herren est membre du Comité central de la FMH et responsable du domaine Données, démographie et qualité (DDQ)*.

Pourquoi un monitoring de la qualité?

Les médecins tiennent à soigner leurs patients de manière optimale et s'engagent dans leur travail quotidien en faveur de l'assurance-qualité. Les exigences des politiciens et du public pour plus d'assurance-qualité dans le traitement médical révèlent toutefois que les activités en faveur de la qualité manquent de visibilité. De ce fait, la FMH lance le projet pilote «Monitoring de la qualité» en collaboration avec les sociétés de discipline dans le but de montrer les initiatives existantes dans ce domaine et leur impact sur les soins donnés aux patients. A cet effet, la participation du corps médical est décisive car lui seul est en mesure de donner aux activités en faveur de la qualité une définition médicalement judicieuse et orientée sur l'utilité.

La FMH dispose-t-elle d'un mandat légal en matière d'assurance-qualité?

La garantie de la qualité du traitement médical est fixée dans la loi sur l'assurance-maladie et dans l'ordonnance sur l'assurance-maladie. Les fournisseurs de

prestations, les assureurs et les autorités sanitaires doivent aspirer à des prestations de soins adéquates et de haute qualité à des coûts si possible avantageux. En vertu de la loi, il incombe à ces acteurs d'élaborer des concepts et des programmes pour garantir la qualité. La FMH assume cette tâche légale en lançant le projet pilote du monitoring de la qualité.

Qu'est-ce que le projet pilote «Monitoring de la qualité»?

Au cours de la phase pilote, le projet «Monitoring de la qualité» s'étend aux domaines de la médecine de famille, de la psychiatrie et probablement de l'orthopédie. Dans une première étape, les sociétés de discipline impliquées recensent les activités multiples menées par leurs membres en faveur de la qualité. Ces activités sont ensuite évaluées quant aux dépenses et à leur utilité. Conjointement avec les sociétés de discipline, la FMH cherchera alors à déterminer des indicateurs permettant de présenter la qualité du traitement médical ambulatoire. Dans le cadre de ce projet, elle élaborera en outre un concept incitatif pour soutenir les démarches en faveur de la qualité des soins.

1 Schläpfer L, Herren D, Hersperger M. Monitoring de la qualité – Le corps médical assure la qualité. Bull Méd Suisses. 2009;90(42):1607–09.

* Voir aussi l'éditorial de Daniel Herren.

Correspondance:
FMH, département DDQ
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
ddq@fmh.ch

Quelle fonction le monitoring de la qualité ne remplit-il pas?

Le monitoring de la qualité n'est pas un nouvel instrument de contrôle. En premier lieu, il a vocation à saisir les activités déjà en cours. La FMH n'a absolument pas l'intention d'intervenir au niveau du contenu des activités menées par les sociétés de discipline, ni d'effectuer des contrôles et d'édicter des directives.

apparaît uniquement sur le profil protégé de membre FMH accessible seulement au médecin concerné. Outre son évaluation personnelle propre, le médecin peut également consulter une analyse lui présentant une comparaison anonyme avec les collègues de sa discipline. Les évaluations récapitulatives (anonymes) sont communiquées aux sociétés de discipline car elles peuvent être un instrument important pour développer la qualité dans leur domaine spécifique. Par ailleurs, un

La FMH n'a absolument pas l'intention d'intervenir au niveau du contenu des activités menées par les sociétés de discipline, ni d'effectuer des contrôles et d'édicter des directives

Que se passe-t-il avec les données relevées?

Les données recueillies proviennent exclusivement de l'auto-déclaration des médecins concernés et sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Elles sont évaluées à différents niveaux. Le niveau individuel

récapitulatif des données offre à la FMH et aux sociétés de discipline médicale des éléments idéaux pour leurs activités politiques et une argumentation pertinente.



La prochaine interview paraîtra dans le n° 6 du BMS du 10 février 2010.

Commencement de la saisie des données!

Etes-vous médecin de famille ou psychiatre et exercez en ambulatoire?

En vue d'une transparence appropriée en matière de qualité des soins pour la médecine ambulatoire et dans le cadre du projet Monitoring de la qualité, nous vous invitons à déclarer anonymement sur *myFMH* vos activités menées en faveur de la qualité. De cette façon, vous soutenez la fiabilité de ces activités et améliorez votre transparence de manière durable! Vous trouverez notre questionnaire sous www.myfmh.ch.

Si vous avez des questions concernant le projet Monitoring de la qualité ou le questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au n° de tél. 031 359 11 11 ou par courriel ddq@fmh.ch. Nous vous donnerons volontiers tous les renseignements nécessaires. En cas de questions concernant notre plate-forme des membres *myFMH* et en particulier les modalités d'enregistrement, le département de l'administration des membres est à votre entière disposition au 031 359 12 59 ou par courrier électronique: d1m@fmh.ch

Pour de plus amples informations au sujet du projet pilote «Monitoring de la qualité», veuillez consulter le site:

www.fmh.ch → Qualité → Monitoring de la qualité